

Économie sociale et solidaire & accès à une mobilité durable

Premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre en France avec 29% des émissions en 2017 (dont 50% rejetées par les voitures individuelles), la mobilité constitue un enjeu écologique et de santé publique majeur.

C'est aussi un enjeu primordial en terme d'inclusion sociale et territoriale, puisque 7 millions de Français rencontrent des difficultés

dans leurs déplacements quotidiens et que près d'1/4 des Français déclare avoir déjà renoncé à un emploi ou à une formation faute de moyen pour se déplacer.

Les acteurs de l'ESS peuvent être des partenaires des collectivités locales pour penser et mettre en place une mobilité durable accessible à tous, en milieu rural comme urbain.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Contractualiser avec les plateformes de mobilité solidaire

Les collectivités peuvent faire appel aux plateformes de mobilité solidaire pour assurer l'accès des publics les plus fragiles à une mobilité durable adaptée à leurs besoins.

Les plateformes de mobilité solidaire proposent des suivis individuels ou collectifs, et complètent les dispositifs de mobilité existants par différents services, tels que des **auto-écoles sociales** comme celle développée par la plateforme **Être Mobile C'est Permis** implantée dans un quartier populaire de Toulouse (31).

Elles jouent aussi un rôle d'interface entre les publics, les structures d'accompagnement social et les acteurs de la mobilité sur un territoire.

Dromolib : développer l'écomobilité dans la Drôme (26)



Au delà de soutiens financiers, l'association Dromolib contractualise avec des collectivités locales dans le cadre de sa mission de promotion et de développement de l'écomobilité sur le territoire de la Drôme. Basée à Crest (26), elle développe des actions d'animation et de sensibilisation mais aussi des activités de conseils et des formations pour accompagner les associations, collectivités et entreprises à mettre en œuvre des projets de mobilité durable.

Encourager une mobilité inclusive grâce aux garages solidaires

Les garages solidaires assurent une activité de réparation et d'entretien de véhicules dans l'objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle de leurs publics cibles.

Il peut s'agir soit de clients bénéficiaires pour lesquels le manque de mobilité constitue un frein à l'accès ou au retour à l'emploi, soit de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), l'activité du garage servant alors de support d'insertion.

Le soutien d'Angers Loire Métropole à Solidarauto49



Solidarauto49 regroupe deux garages solidaires à Trélazé et à Angers, développant trois activités : vente, réparation et location de véhicules. La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont soutenu l'installation des garages (50% des travaux de mise en état du garage de Trélazé ; préemption des locaux et travaux de mise en état à Angers). La communauté urbaine soutient également le projet dans le cadre du dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS) et a fait le don de véhicules de bonne qualité issus de sa flotte interne.

Soutenir ou faire appel aux plateformes coopératives d'autopartage et de covoiturage

Afin de soutenir un usage plus raisonnable de la voiture, permettant de regagner de l'espace en ville sur le stationnement, les collectivités peuvent encourager des services d'autopartage et de covoiturage portés par des acteurs de l'ESS.

Par exemple, le système d'autostop au quotidien développé par la **SCIC Rézo Pouce** est né sous l'impulsion de collectivités du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne, tandis que les services locaux d'autopartage du réseau **Citiz** sont activement soutenus par les collectivités.

Les collectivités peuvent faire appel, ou faire la promotion pour les événements qu'elles organisent, à des plateformes coopératives telles que la **SCIC Mobicoop**.



L'implication de la Métropole Européenne de Lille dans la SCIC Citiz Lille Arras (59 / 62)

Cette SCIC membre du réseau national Citiz développe un service de location de voitures en libre-service pour tous déplacements de courte durée.

Elle a été créée en 2007 à l'initiative de la Ville de Lille. La Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille (MEL) depuis 2011 sont sociétaires de la SCIC. La MEL soutient également le développement de l'autopartage dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, tandis que les salariés de la Ville de Lille et de la MEL sont incités à utiliser les services de Citiz pour leurs déplacements professionnels dans le cadre d'un plan de mobilité interne.

Développer les mobilités douces en partenariat avec les acteurs de l'ESS

Afin de développer l'usage du vélo en ville, les collectivités peuvent nouer des liens avec des acteurs de l'ESS autour de différentes activités : ateliers vélo d'insertion, ateliers participatifs de réparation de vélos, vélo-école, installation de stationnements vélo, coconstruction de la politique cyclable,...

Les collectivités peuvent par exemple faire appel au **programme Alvéole** porté par la **Fédération des usagers de bicyclettes (FUB)** pour cofinancer la création de places de stationnement vélo et l'accompagnement des usagers à l'écomobilité.



La SCIC BicyclAide à Gennevilliers (92)

Cette SCIC agit pour promouvoir l'usage du vélo par tous, en organisant à l'origine un atelier vélo d'insertion puis en développant des ateliers pédagogiques mobiles ainsi qu'une vélo-école. Soutenue par plusieurs collectivités (département des Hauts-de-Seine, région Île-de-France), elle développe également de nombreux liens avec la Ville de Gennevilliers, qui a fait son entrée au capital en décembre 2019 : mise en relation avec les entreprises du territoire et coconstruction de la politique cyclable, participation aux événements de sensibilisation organisés par la ville, et partenariat avec le bailleur social Gennevilliers Habitat. Ce partenariat a pour objet de faciliter l'usage du vélo par les locataires au travers d'animations d'ateliers d'autoréparation de vélos en pied d'immeuble, l'installation d'arceaux extérieurs et de stationnements vélos dans les résidences.

Coconstruire une politique de mobilité durable avec les acteurs de l'ESS

Les collectivités peuvent coconstruire leur politique de mobilité en associant les acteurs de l'ESS à l'élaboration et au suivi des planifications locales de la mobilité (plans de déplacement urbain (PDU), plans de circulation, plans de déplacement des établissements scolaires (PDES)) ou en incitant les entreprises à faire appel aux acteurs de l'ESS dans le cadre de leur plan de mobilité entreprise.

Ressources pour aller plus loin

- Retour sur la formation [Favoriser la mobilité durable en milieu rural et urbain](#), octobre 2017 ; la conférence en ligne [Collectivités et garages solidaires](#), avril 2018, ; la conférence en ligne [Plateformes collaboratives solidaires](#), juillet 2020, du RTEs
- Chapitre 5 [Mobilités durables](#) du MOOC du Cerdd
- Mesures #14 & #15 du Pacte pour la transition.

